

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/059/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention à l'Association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour la mise en œuvre d'un projet partenarial en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi - Approbation d'une convention.

20-36175-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le secteur Est de la Ville de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur formé en partie par le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune.

Ainsi, le territoire Est de Marseille accueille aujourd'hui près d'un emploi marseillais sur huit (12% du total de la Ville).

Ce secteur crée de plus un véritable trait d'union avec les communes situées à l'est de Marseille (Aubagne, Plaine varoise) en raison de la présence de nombreuses infrastructures de transports (autoroute A50, voies ferrées,...). De par sa vocation économique et industrielle forte, la Vallée de l'Huveaune constitue un corridor qui accueille un tissu de PME/PMI important représentant un potentiel d'emplois et de création de richesses clés pour notre territoire.

Ce secteur présente également une offre commerciale forte, notamment polarisée sur la zone de la Valentine, mais qui se développe sur d'autres sites (projets Capelette, Saint-Loup...).

Pour conforter ce dynamisme et encourager les acteurs qui structurent aujourd'hui ce territoire, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » dans le 10^{ème} arrondissement.

Créée en 2009, l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » regroupe à ce jour 65 entreprises représentant 22% des effectifs salariés totaux de la zone.

Le périmètre d'intervention de l'association couvre un vaste territoire économique de l'Est de Marseille, regroupant 4 pôles économiques majeurs de la Vallée de l'Huveaune (1500 entreprises pour 15 000 salariés). Il s'agit de la seule association d'entreprises existante sur ce territoire.

L'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » a été créée avec l'objectif de répondre aux problématiques spécifiques des entreprises de chaque zone d'activités de la Vallée de l'Huveaune en terme d'animation économique, de promotion territoriale, et de porter leurs attentes en matière d'amélioration des équipements et des infrastructures, de politiques de développement de l'emploi, de services et d'informations à ses adhérents.

Très active, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » met en œuvre sur son territoire de nombreuses actions d'intérêt général au travers de différents projets structurants et événements à vocation économique. Elle constitue de fait un acteur important à l'échelle du territoire, dont les actions mériteraient d'être soutenues.

En 2020, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » (EX 016235) (00008672) décline son programme d'activités en engageant sur son périmètre d'intervention une série de projets et d'actions d'animation et de promotion. Parmi les différents projets identifiés, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » s'est engagée dès 2016 dans la mise en place d'une action concrète en réponse aux problématiques des entreprises locales, notamment en matière de recrutement.

Le bassin d'emploi de la Vallée de l'Huveaune (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} arrondissement) est particulièrement dense, riche et diversifié, par la présence d'un fort tissu industriel historique, de zones commerciales et économiques en plein développement et créatrices d'emplois, qu'il s'agirait de consolider et de développer.

Parmi les entreprises locales, on peut aujourd'hui distinguer de grandes entreprises et structures, qui ont des besoins en recrutement fort et souhaiteraient compléter, pérenniser et/ou développer leurs équipes et de plus petites structures (TPE-PME) qui auraient une réelle capacité de développement et de création de poste.

En parallèle, les demandeurs d'emploi résidant en Vallée de l'Huveaune, parmi lesquels des profils fortement éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, public jeune, peu ou non qualifiés...), constituent un fort potentiel.

L'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » s'est fixée comme objectifs de permettre aux 22 000 demandeurs d'emploi résidants en Vallée de l'Huveaune d'accéder à un poste pérenne dans l'une des 1 800 entreprises du territoire.

Pour ce faire, l'association entend mettre en œuvre, au travers de ce projet, les actions suivantes :

- réaliser un audit auprès d'un panel d'entreprises de la Vallée de l'Huveaune (recueil des besoins) permettant de faire ressortir les besoins en recrutement du territoire sur l'année 2020 ;
- cartographier les besoins spécifiques et/ou communs des entreprises du territoire ;
- activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'emploi ;

- accompagner les entreprises de la Vallée de l'Huveaune au cas par cas, en leur proposant des solutions qui viendront compléter leurs processus habituels de recherche de candidats et portera leurs besoins à la connaissance des demandeurs d'emploi du territoire.

Le coût global de cette action s'élève à 50 200 Euros, répartis comme suit :

Dépenses (en Euros TTC)		Recettes (en Euros TTC)	
Achats	20 115	Conseil Départemental 13	12 000
Services extérieurs	735	Ville de Marseille	10 000
Autres services extérieurs	16 533	Autres produits de gestion	28 200
Charges de personnel	12 590	courante	
Impôts et taxes	227	Autres	5 000
TOTAL	50 200	TOTAL	50 200

Forte de l'engagement municipal en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi, la Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter le développement de ces zones économiques et faciliter la création d'emplois, souhaite soutenir la mise en œuvre de cette action structurante, d'intérêt général, en accordant à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » une subvention de 10 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est attribuée à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée », une subvention visant à soutenir une action en faveur du développement de l'emploi d'un montant de 10 000 Euros (dix mille Euros).
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'Association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».
- ARTICLE 3** Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer cette convention.
- ARTICLE 4** La dépense correspondante sera imputée au Budget Primitif 2020 – Direction des Projets Économiques - code service – 40204 - nature 6574.2 – fonction 90 – code action 199 00910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Abstention le Groupe Retrouvons
Marseille**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**